



SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2022 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Bureau communautaire convoqué en application de l'article en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 10 mars 2022 à 17 heures 15, à la Salle des Fêtes La Fligotière à Vernantes, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

Présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Grégory PIERRE, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Astrid LELIEVRE, Armel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Pierre de BOUTRAY, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND, Sébastien CAILLEAU, Nicole MOISY

Excusé(s) :

Rodolphe MIRANDE, Marc BONNIN, Didier ROUSSEAU, Eric LEFIEVRE, Jacqueline TARDIVEL

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Rodolphe MIRANDE à Michel PATTEE, Marc BONNIN à Jackie GOULET, Didier ROUSSEAU à Gérard POLICE, Jacqueline TARDIVEL à Sylvie BEILLARD

Absent(s) :

Thomas GUILMET, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Jeannick CANTIN

DECISION N° 2022-015- DB

ADHESIONS AUX ORGANISMES DIVERS : COTISATIONS 2022

Le Bureau décide :

- **D'ADHÉRER** pour 2022 aux organismes tels que figurant au tableau ci-annexé (annexe 1).

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-016- DB

APPROBATION DE LA MAQUETTE FINANCIERE 2022 DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la maquette financière 2022 figurant en annexe,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-017- DB

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA PROMESSE UNILATERALE DE VENTE AUTORISANT LA CESSION DES PARCELLES SITUEES 52-56 RUE DE ROUEN A SAUMUR AU PROFIT DE LA SAS NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la signature de l'avenant n° 1 à la promesse unilatérale de vente telle qu'annexée avec la SAS NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, autorisant la cession des parcelles cadastrées section AC numéros 325, 327 et 385, d'une superficie totale d'environ 6 885 m², situées 52-56 rue de Rouen à Saumur, telles que décrites dans le plan annexé, au prix de 680.000 euros hors taxes sous réserve des conditions suspensives de droit commun et celles prévues dans ladite promesse unilatérale de vente ;

- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer cet avenant n° 1 à cette promesse unilatérale de vente ainsi que tous les actes à intervenir et tous les documents administratifs se rapportant à cette vente y compris les documents relatifs à l'élaboration des diagnostics préalables à la vente ;

- **D'APPROUVER** que les autres clauses et conditions de la promesse de vente du 14/01/2022 demeurent inchangées.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-018- DB

DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE MAISON CHARTIER A GENNES - VOLET MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF (MAP)

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société MAISON CHARTIER et d'accorder le versement d'une subvention de 30 000 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-019- DB

DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE PIERISOL A GENNES-VOLET - MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF (MAP)

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société PIERISOL et d'accorder le versement d'une subvention de 30 000 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-020- DB

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES PARCS ZOOLOGIQUES-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BIOPARC DE DOUE EN ANJOU

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention définissant les modalités pratiques et financières du soutien apporté au Bioparc de Doué-en-Anjou par la Communauté d'Agglomération pour l'organisation de l'assemblée générale de l'association française des parcs zoologiques en saumurois,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer cette convention,

Les crédits correspondants (3.000 €) sont disponibles au budget 2022 de la Collectivité.

Résultat des votes : « Pour » = 47; «Contre» = 1; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-021- DB

**CIRCUITS DE RANDONNEES COMMUNAUTAIRES-ENTRETIEN DU BALISAGE-
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE ET LOIRE-
ANNEE 2022**

Le Bureau décide :

- **DE PRENDRE EN CHARGE** l'entretien du balisage des 35 circuits de randonnées déclarés d'intérêt communautaire ;

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel des dépenses suivant au titre de l'année 2022 :

Fonctionnement (entretien du balisage) :	Investissement (création ou modification de balisage, poteaux, panneaux, fiches promotion, etc.) :
. Montant : 17 000 € . Communauté d'Agglomération : 60 % . Département de Maine-et-Loire : 40 %	. Montant : 12 500 € HT . Communauté d'Agglomération : 60 % . Département de Maine-et-Loire : 40 %

- **DE SOLLICITER** du Département de Maine-et-Loire une subvention d'un montant le plus élevé possible ;

- **DE SOLLICITER** du Département de Maine-et-Loire l'autorisation de commencer ces opérations avant la décision des instances départementales ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires en exécution des présentes

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-022- DB

**ETUDE POUR LA VALORISATION DE LA DIVE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE
LOIRE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS ET LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS**

Le Bureau décide :

- **D'approuver** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Communauté de Communes du Pays Loudunais et la Communauté de Communes du Thouarsais pour mener une étude de positionnement touristique de la Dive par la réalisation d'une étude permettant de déterminer la stratégie touristique et les aménagements nécessaires pour développer une offre touristique de loisirs de pleine nature,
- **D'approuver** la désignation de la Communauté de Communes du Thouarsais comme coordinatrice de ce groupement de commandes.
- **D'autoriser** Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement définissant les modalités de son fonctionnement ainsi que tout acte en découlant.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-023- DB

**ETUDE DE VALORISATION DE LA DIVE-APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES-
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Bureau décide :

Il est au proposé au Bureau Communautaire :

- **D'approuver** le cahier des charges de consultation pour une étude de faisabilité de développement de la Dive permettant de définir un positionnement touristique et des aménagements adaptés pour le projet,
- **De solliciter** une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès de la Région des Pays de la Loire,
- **De solliciter** une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département de Maine et Loire,
- **D'autoriser** Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-024- DB

**ETUDE MULTI-CIBLE ET RECONQUETE DE LA VACANCE : CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC ACTION LOGEMENT AU TITRE DE L'INGENIERIE
TERRITORIALE**

Le Bureau décide :

- **DE VALIDER** les termes de la convention de partenariat de moyens et de financement ci-annexée avec Action Logement dans le cadre de l'étude « multi-cibles et reconquête de la vacance » conduite par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au titre des actions 3, 11 et 14 de son Programme Local de l'Habitat 2020/2025 ;
- **DE DONNER** autorisation au Président ou son représentant pour signer ladite convention de partenariat au titre de l'ingénierie territoriale d'Action Logement ;
- **DE DONNER** autorisation au Président ou son représentant pour solliciter l'aide de 25 000€ au titre de l'ingénierie territoriale d'Action Logement selon les termes définis par la convention.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-025- DB

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE AUX GESTIONNAIRES - MODIFICATION : CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE : EXERCICE 2022

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention et ses annexes à conclure entre L'État et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, définissant les modalités de versement de l'Allocation Logement Temporaire – ALT 2 au titre de l'accueil des Gens du Voyage pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-026- DB

DISPOSITIF BONUS VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (AIDE A L'ACHAT) - ANNEE 2022

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** le Président à proposer aux habitants de l'Agglomération une aide à l'achat de vélo à assistance électrique ;
- **D'ADOPTER** les modalités pratiques et les critères d'éligibilité présentés ci-dessus, qui seront repris dans un règlement de fonctionnement de la prime d'achat, et si besoin, détaillés et en pièce jointe ;
- **D'AUTORISER** le versement de ces aides à l'achat, précisément pour les achats effectués entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 pour un montant global maximum de 5 000€, à l'aide des crédits inscrits au budget 2022 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de l'Environnement, de la Transition énergétique et des Mobilités, à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-027- DB

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DU TROP-PERÇU A LA COMMUNE DE GENNES VAL DE LOIRE DANS LE CADRE DU PROJET PORTANT SUR LA CREATION DE LA PASSERELLE SUR LA LOIRE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention de remboursement entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Commune de Gennes ;

- **D'APPROUVER** le reversement du trop-perçu à la Commune de Gennes dont le montant s'élève à 40 548 € (QUARANTE MILLE CINQ CENT QUARANTE-HUIT EUROS) ;

- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant pour signer la convention de remboursement telle qu'annexée à la présente décision ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-028- DB

ASSAINISSEMENT - MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE DE VERNANTES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE - AVENANT N°1

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements concernant l'assainissement appartenant à la commune de Vernantes pour l'exercice de la compétence « Assainissement » transférée à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 1er janvier 2018 et portant sur la modification de l'annexe « Etat de l'actif au 31/12/2017 » ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-029- DB

CONVENTION D'ENLEVEMENT DE PETITS APPAREILS EXTINCTEURS AVEC ECOSYSTEM

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la Convention d'enlèvement de petits appareils extincteurs proposée par Ecosystem, pour une durée indéterminée ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-030- DB

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU SUR LA ZONE BLANCHE

Le Bureau décide :

- **DE CONFIER**, par convention de quasi-régie, au Syndicat Layon Aubance Louets la mise en œuvre d'un programme 2022-2024 d'amélioration de la qualité de l'eau et de restauration des milieux aquatiques sur la zone « Rives de Loire », pour un montant total de 339 363€ TTC hors subventions ;
- **D'APPROUVER** la convention avec le Syndicat Layon Aubance Louets ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GeMAPI et de la gestion du Thouet à signer ladite convention et tout acte en découlant ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GeMAPI et de la gestion du Thouet à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-031- DB

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE - TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE SUR LE THOUET EN 2022

Le Bureau décide :

- **DE SOLLICITER** auprès de la Région Pays de la Loire une participation financière au taux le plus élevé pour l'opération restauration morphologique sur le Thouet en 2022 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GeMAPI et de la gestion du Thouet à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-032- DB

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE - ARRACHAGE DE LA JUSSIE SUR LE THOUET EN 2022

Le Bureau décide :

- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de Maine-et-Loire une participation financière au taux le plus élevé pour l'opération d'arrachage de jussie sur le Thouet en 2022 ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GeMAPI et de la gestion du Thouet à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2022-033- DB

ENSEIGNEMENT MUSICAL - CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2022 AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE BLOU-BRAIN ET AVEC L'HARMONIE DE VARRAINS-CHACE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention de subventionnement et d'objectifs à intervenir avec l'association musicale Blou/Brain, octroyant une subvention totale de 65 531 € pour l'année 2022 ;

- **D'APPROUVER** la convention de subventionnement et d'objectifs à intervenir avec l'association « Harmonie de Varrains/Chacé » octroyant une subvention totale de 12 370 € pour l'année 2022 ;

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer les conventions susmentionnées ainsi que tout acte nécessaire en exécution des présentes.

Résultat des votes : « Pour » = 48; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

La séance est levée à 19 heures 15

Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 17 mars 2022

Fait à Saumur, le 17 mars 2022
Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire



Jackie GOULET